

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

11 MAI 2004

PROJET DE DECRET

RELATIF A LA NEGOCIATION EN COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

AMENDEMENT DE SEANCE

DEPOSE PAR M. CHARLIER ET CONSORTS

(1) Voir Doc. n° 551 (2003-2004) n°s 1 à 3.

Amendement

A l'article 2, § 1^{er}, ajouter un 4^o rédigé comme suit: «la délégation syndicale du Comité de négociation visé au Chapitre II du présent décret».

Justification

L'objectif de cet amendement est d'associer les délégations syndicales représentant les personnels de l'enseignement libre subventionné aux négociations sur la programmation sociale intersectorielle, de manière à ce que tous les personnels enseignants, de tous les réseaux, soient associés à ces négociations.

Ph. CHARLIER.
A.-M. CORBISIER-HAGON.
D. GRIMBERGHS.
M. DE LAMOTTE.